

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL.2019.11.04-008 – Renouvellement et conclusion de contrats de droit public.

L'an deux mil dix neuf, le quatre novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 28
- Nombre de Conseillers présents : 21
- Nombre de procurations : 6
- Absent excusé : 1
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 octobre 2019

PREFECTURE GIRONDE
21.11.2019

Mme Viviane BEZIN a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne	X		
MAUREL Daniel		X	TURBÉ Roselyne
SAUX Brigitte		X	SEINTIGNAN Jean-Michel
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa		X	de FRANÇOIS Béatrice
PONS Annie	X		
BARLAND François	X		
BRIC Jean-François	X		
SEILLADE Jeanine	X		
CHAMBAUD Michel	X		
DUPUY Pauline		X	FLOIRAC Nicole
SALMON Monique		X	PONS Annie
PERROUD Dominique		X	DERVIEUX Benjamin
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole	X		
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie	X		
BRET Bernard		X	

DEL.2019.11.04-008 – Renouvellement et conclusion de contrats de droit public.

Rapporteur : Madame le MAIRE

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3-2 et 34 ;
- Vu l'avis favorable des Commissions réunies en date du 23 octobre 2019 ;
- Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 25 octobre 2019 ;

Pour les besoins et la continuité des services plusieurs emplois pourraient être pourvus dans les conditions de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Service Urbanisme :

Un contrat de droit public aux conditions suivantes :

- Temps complet de 35/35^{ème} ;
- Rémunération sur la base de l'indice brut 610/ indice majoré 512 ;
- Contrat à durée déterminée de trois ans.

Service Entretien/Restauration :

Onze contrats de droit public aux conditions suivantes :

- Temps complet de 35/35^{ème} ;
- Rémunération sur la base de l'indice brut 330/ indice majoré 316
- Contrat à durée déterminée d'un an.
-

Service Espaces Verts :

Un contrat de droit public aux conditions suivantes :

- Temps complet de 35/35^{ème} ;
- Rémunération sur la base de l'indice brut 330/ indice majoré 316;
- Contrat à durée déterminée d'un an.

Plaine des Sports :

Deux contrats de droit public aux conditions suivantes :

- Temps complet de 35/35^{ème} ;
- Rémunération sur la base de l'indice brut 330/ indice majoré 316 ;
- Contrat à durée déterminée d'un an.

Secrétariat service technique :

Un contrat de droit public aux conditions suivantes :

- Temps complet de 35/35^{ème} ;
- Rémunération sur la base de l'indice brut 330/ indice majoré 316;
- Contrat à durée déterminée d'un an.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ayant entendu l'exposé de Madame le MAIRE
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

PREFECTURE GIRONDE
21.11.2019

- ✚ Décide d'approuver la conclusion des contrats tels qu'énoncés ci-dessus.
- ✚ Autorise Mme le MAIRE à signer lesdits contrats.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 4 novembre 2019

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre

